

Projet n°48	DIALOGUE AVEC LES ACTEURS DE LA FORMATION INITIALE		
LOCALISATION	Secteur opérationnel : CDT CERTF	MAITRE D'OUVRAGE STRUCTURE PORTEUSE	/ CATF et CARPF
CONTRIBUTION AU PROJET DE TERRITOIRE DU CDT	<p>L'accès à l'emploi de la population résidente et la conformation, le développement de l'offre de formation sur le territoire font partie des enjeux majeurs du futur CDT. Il a été fait le constat qu'en dépit du dynamisme économique du territoire, moteur de la métropole parisienne, un fossé persiste entre la création d'emplois sur le périmètre géographique considéré et l'accès des résidents à ces emplois. En d'autres termes, les résidents ne profitent que très peu des emplois créés. L'une des raisons de ce décalage relève du faible niveau de qualification de la population résidente, ceci comparativement à la moyenne régionale. Aussi, la mise en œuvre d'une stratégie partagée avec pour objectif de développer l'ambition scolaire et parallèlement d'ajuster aux mieux les niveaux de qualification et spécialisation des sortants du système éducatif aux caractéristiques des emplois locaux est une priorité.</p> <p>Si la gestion et l'organisation du système de formation initiale localement implanté relève de processus décisionnaires propre aux instances du Ministère de l'Éducation Nationale, par l'intermédiaire des Rectorats (fermeture ou l'ouverture de sections, gestion des flux, etc.), l'implication des EPCI sur ces questions est envisageable. Une coopération EPCI / Rectorat-établissements scolaires peut se structurer autour des quelques axes pour lesquels des besoins en matière de formation ont été identifiés.</p> <p>Les EPCI peuvent en effet favoriser les conditions d'un dialogue avec les acteurs de l'enseignement, voire contribuer à des actions communes le cas échéant.</p> <p>La légitimité de l'intervention des Communautés de communes et d'agglomération peut se situer à deux niveaux essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les EPCI étant compétents en matière de développement économique, une action au niveau des filières de formation professionnelle notamment peut être envisagée. D'autant plus que l'on note une sur-représentation des effectifs en bac professionnel par rapport aux deux départements concernés (mais une faible proportion d'inscrits dans les BTS du territoire). - Outre l'apport des EPCI dans la gestion raisonnée des flux au sein du système éducatif (notamment pour les formations professionnelles), leurs connaissances et leur expertise des besoins en matière de formation sur le territoire peut être un élément facilitateur dans la perspective d'une mise en cohérence entre la carte des formations à la structure locale des emplois. - Les EPCI englobent plusieurs communes et nouent des liens avec de multiples acteurs. Ils sont en mesure de développer l'information (transversalité, mutualisation...) sur les initiatives existantes d'une part et d'impulser des partenariats (réflexions, méthodes, actions) d'autre part. <p>La question du périmètre en matière de formation dépasse les limites administratives d'un EPCI.</p> <p>L'action se cible pour autant ici sur les établissements - collèges, lycées, CFA, etc., du territoire ; sans pour autant exclure des relations avec des acteurs de proximité (PIJ, mission locale...) et / ou intervenant sur un périmètre plus large (Rectorat, Conseil régional, CIO, CIDJ, Maison de l'Emploi, associations...).</p> <p>Les 2 EPCI ici concernés sont volontaristes en matière d'emploi-formation, même si leur action en la matière est organisée différemment.</p> <p>La question de l'orientation se pose aujourd'hui dès le collège, l'information sur les filières et les métiers est donc importante. La nécessité de réaliser des stages dans</p>		

	<p>les filières professionnelles constitue également un point de rencontre possible entre ces différents mondes et acteurs. La connaissance mutuelle des acteurs et de leurs actions, le partage des informations disponibles restent à développer.</p>
<p>OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS</p>	<p>L'objectif de l'action est, dans un premier temps, d'établir les conditions d'un dialogue entre les établissements et les acteurs territoriaux : EPCI, acteurs de l'AIO et de l'intermédiation, acteurs de la formation initiale et de l'apprentissage. Dans un second temps, il s'agira d'élaborer des actions en commun selon des thématiques ou problématiques identifiées collectivement ; et selon les prérogatives de chacun.</p>
<p>PROGRAMME</p>	<p><u>Le plan d'action pourrait se structurer en 2 axes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La construction, et la mise à disposition des établissements d'un réseau d'acteurs économiques et d'acteurs de l'emploi 2. L'information - communication - animation <p>Axe 1 : La construction, et la mise à disposition des établissements d'un réseau d'acteurs économiques et d'acteurs de l'emploi</p> <p>a) Les EPCI, du fait de leur compétence économique, peuvent « apporter » un réseau de professionnels pouvant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Venir présenter des métiers aux collégiens et lycéens - Accueillir des élèves à l'occasion de visites d'entreprises - Développer les opportunités de stages ou d'études en alternance <ul style="list-style-type: none"> • pour rappel, il existe des stages d'observation à réaliser en troisième, dernière année de collège. • les bacs professionnels ainsi que les BTS proposés dans les lycées requièrent quant à eux la réalisation de périodes de formation en entreprise. <p><i>A noter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un lycée des métiers du Transport, label conjoint aux lycées Hélène Boucher et Léonard de Vinci de Tremblay. Ces établissements proposent un éventail étendu de formations et services, dans le cadre d'un partenariat actif, tant avec le milieu économique qu'avec les collectivités territoriales. Les modalités du lien entre entreprises et établissements scolaires pourraient être précisées sur la base de ce que met en œuvre ce lycée. - Le CG 95 a mis en place une bourse de stages. C'est donc un interlocuteur à associer. - Il semble exister une demande des élèves pour l'alternance ; mais les stages s'avèrent difficiles à trouver, notamment en période de difficultés conjoncturelles. - Les EPCI représentent enfin parfois un canal de diffusion d'offres de job d'été. <p>b) Les EPCI sont en lien avec les acteurs de l'intermédiation ; cela offre - en lien avec ce qui précède - l'opportunité d'impulser des actions ponctuelles sur la recherche de stages (techniques, élaboration d'une lettre de motivation...) auprès des élèves au sein des établissements.</p> <p>c) Les chefs d'établissement sont intéressés par la connaissance de l'environnement économique local. Le lien suivi entre établissements et entreprises est cependant rendu complexe par le « turn over » de ces derniers.</p> <p>L'intérêt d'une intervention des EPCI auprès des collèges, lycées... se situe donc en l'occurrence dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'information sur le monde économique local. - L'aide à la pérennisation des relations entreprises - établissements au-delà des réseaux personnels.

Axe 2 : L'information - communication - animation

Les EPCI peuvent avoir une vision globale de ce qui se passe sur le(s) territoire(s) et des différents acteurs existants ; ils sont ainsi en mesure de communiquer sur les différentes initiatives afin d'éviter la déperdition d'information, la dispersion des actions voire de contribuer à une meilleure coordination, notamment pour des événementiels portant sur des thématiques similaires et sollicitant souvent les mêmes acteurs.

- Les EPCI peuvent ainsi promouvoir les initiatives particulières de certains établissements, les actions des différentes structures ce qui peut donner lieu à des échanges de pratiques entre les deux territoires sur des thématiques ou préoccupations communes (Cordées de la réussite, décrochage scolaire...), voire à des initiatives inter-établissements ou inter-territoires.
- Ils peuvent également se rapprocher d'autres communes ou EPCI pour se renseigner sur leurs réalisations en la matière et les faire connaître sur le périmètre du CERTF.

Par exemple, un collège de Pantin a noué un partenariat avec l'association « Un stage et après » qui intervient dans les collèges essentiellement à l'occasion des stages de troisième. Des EPCI sont également en lien avec l'association « Nos quartiers ont des talents » pour l'insertion des jeunes diplômés.

- D'où l'importance de procéder à un état des lieux des initiatives existantes au niveau des différents établissements.

Afin d'affiner le travail réalisé dans le cadre du CDT, il serait pertinent de se rapprocher du Rectorat afin d'obtenir des données sur les parcours et la poursuite d'études (ou non) post-bac des lycéens du territoire, les établissements et filières concernés.

L'analyse de ces données est l'occasion de nourrir le dialogue à partir des constats qui en sont tirés et d'envisager des actions de manière commune selon les besoins ou intérêts identifiés.

Attention :

- Il est nécessaire de définir les besoins quant aux demandes selon les données disponibles dans les Rectorats afin de garantir la faisabilité et d'identifier les limites éventuelles. Ces données ne peuvent par ailleurs être obtenues que sous réserve de la disponibilité des équipes.
- Il faut se rapprocher des Rectorats de Versailles ET de Créteil.

Des enquêtes d'insertion professionnelle seraient également intéressantes à cet égard.

Concernant le lien entre CIO de différents territoires, il ne semble pas exister de fortes attentes sur un travail de rapprochement par l'intermédiaire notamment des EPCI ; toutefois, les CIO peuvent être associés non sur des actions concernant l'offre de formation en tant que telle mais sur des méthodes en termes de rapprochement avec le monde économique ou pour participer à des réflexions partagées sur des constats similaires au titre des deux territoires.

Les EPCI intervenant sur un large périmètre, ils peuvent également adopter une posture d'animation :

- La prérogative des EPCI quant à l'animation économique sur un territoire constitue l'occasion pour ces derniers de contribuer à la visibilité des diplômés et de l'offre de formation auprès des acteurs économiques et de l'emploi. L'organisation de petits déjeuners entreprises fait également souvent partie de leurs attributions, certains pourraient être consacrés à la taxe d'apprentissage afin que les deux mondes puissent se rencontrer.

- Les EPCI peuvent aussi favoriser les liens entre acteurs de la création-reprise d'entreprises et établissements afin de les présenter aux lycéens et étudiants de BTS par exemple. Les éventuels liens développés avec l'IUT pourraient également être présentés aux futurs bacheliers (généralistes, technologiques, professionnels).

Les thématiques suivantes peuvent enfin être suggérées pour constituer des pistes de réflexion entre acteurs territoriaux et ceux de la formation initiale :

- Comment concrétiser au niveau territorial les ambitions énoncées au titre de la stratégie Europe 2020 ?
- Quels dialogues ou actions envisageables de ces différents acteurs dans le cadre de démarches GTEC et ce au-delà des périmètres académiques ou intercommunaux (Grand Roissy, IDF).
- Comment les EPCI peuvent-ils constituer une source d'information sur les secteurs d'activité économique du bassin d'emploi (notamment concernant les filières professionnelles et technologiques) ?
- Comment aborder le décrochage scolaire (à noter dans ce cadre les programmes de réussite éducative de la Politique de la Ville) ?

Les EPCI peuvent donc ici avoir différentes postures : facilitateur, animateur, acteur.

1/ Repérer les interlocuteurs : proviseurs, contacts rectorat.

2/ Identifier les points d'intérêts communs, les éventuelles attentes vis-à-vis des EPCI et le champ des possibles.

- Attention : il faut appréhender les cultures des différents acteurs (monde de l'enseignement, monde économique...).

3/ Construire les modalités de la concertation et d'éventuelles actions.

PHASAGE

Action à conduire sur toute la durée du CDT.

Projet n°49	PARTENARIAT AVEC L'IUT DE TREMBLAY-EN-FRANCE		
LOCALISATION	Commune de : Tremblay-en-France	MAITRE D'OUVRAGE STRUCTURE PORTEUSE	CATF CARPF
CONTRIBUTION AU PROJET DE TERRITOIRE DU CDT	Le territoire doit répondre à des enjeux forts en matière d'accès à la qualification des populations résidentes et de développement de l'enseignement supérieur (actant de la présence très insuffisante des formations de l'enseignement supérieur : les diplômes et titres accessibles sont au nombre de 6 -hors BTS). La faisabilité d'une telle perspective passe en premier lieu par le soutien au développement des établissements aujourd'hui présents sur le territoire (dont l'IUT de Tremblay), mais aussi en par la création de passerelles nouvelles et de nouveaux partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur situés au-delà du territoire.		
OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter et développer la présence de l'enseignement supérieur dans l'offre de formations sur le territoire et contribuer à nourrir l'ambition scolaire. - Renforcer le lien entre EPCI, enseignement (secondaire et supérieur) et monde économique / professionnel. - Contribuer à améliorer l'adéquation offre - demande d'emploi sur le territoire et à proximité. 		
PROGRAMME	<p>AXE 1 : Mettre en place une coopération IUT / EPCI afin de structurer et développer un réseau incluant des entreprises, des établissements d'enseignement secondaire et supérieur et des acteurs de l'orientation-emploi-formation.</p> <p><u>Étape 1</u> : Identifier en interne et de manière concertée entre les deux EPCI en quoi ils peuvent proposer leur aide à l'IUT et comment ils peuvent intervenir :</p> <p><u>Étape 2</u> : Établir les conditions d'un dialogue entre les EPCI et l'IUT et l'université de rattachement.</p> <p><u>Étape 3</u> : Communiquer auprès des différents acteurs : autres EPCI de proximité, grand public (étudiants, entreprises, branches professionnelles), rectorat, collectivités (État, Région), Grand Roissy...</p> <p><u>Étape 4</u> : Faire vivre et pérenniser ce partenariat par des échanges et la constitution d'un groupe de suivi technique en charge de l'évaluer et de le faire évoluer.</p> <p>AXE 2 : Conforter et développer les filières et diplômes au sein de l'IUT en favorisant la participation active et le soutien des EPCI à la création d'un nouveau département et de nouvelles licences professionnelles.</p> <p>L'IUT a comme projet à moyen terme de créer un quatrième département d'enseignement et d'habilitier de nouvelles licences professionnelles, poursuite logique des diplômés de DUT.</p> <p>Les 2 EPCI pourraient se positionner en tant que partenaires privilégiés dans le cadre du processus de confortation et développement de l'offre de formation de l'établissement. Leur contribution peut se situer à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture d'un nouveau département • La création d'un diplôme : DUT ou licence professionnelle (bac+3, niveau II) 		

- L'enrichissement des conseils de perfectionnement existant au niveau des licences professionnelles notamment.

Il s'agit ici pour les EPCI de mettre en lien les instances de l'IUT avec les acteurs économiques du territoire lorsque cela est possible et opportun, ou bien de représenter une courroie de transmission de ces professionnels vers l'IUT dans ses projets de création ou d'évolution. L'implication des EPCI dans ce processus de développement permettra un meilleur ajustement de l'offre de formation aux besoins du territoire.

En complément, plusieurs études pourraient être lancées avec l'appui des EPCI afin d'évaluer les besoins actuels et prospectifs en formation et d'ajuster au mieux les projets de développement de l'IUT aux caractéristiques et évolutions socio-économiques du territoire.

PHASAGE

Action à conduire sur toute la durée du CDT.

Projet n°50	GPEC		
LOCALISATION	Secteur opérationnel : Cœur économique de Roissy- terres de France	MAITRE D'OUVRAGE STRUCTURE PORTEUSE	/
CONTRIBUTION AU PROJET DE TERRITOIRE DU CDT	<p>Les 2 EPCI considérant les enjeux en matière d'emploi sur le territoire ont décidé de mettre en œuvre de façon partagée une stratégie en matière de gestion territoriale des emplois et des compétences orchestrée autour de deux objectifs stratégiques :</p> <p>Objectif 1 : identifier les perspectives de développement des emplois et l'évolution des compétences des filières considérées comme prioritaires au regard des ambitions du CDT et tout particulièrement de la filière du tourisme d'affaires et de la logistique et structurer une réponse locale en matière de formation et d'accès et de retour à l'emploi.</p> <p>Objectif 2 : Rechercher avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion les réponses pertinentes à apporter pour favoriser le développement de l'emploi local</p>		
PROGRAMME	<p>Objectif 1 : identifier les perspectives de développement des emplois et l'évolution des compétences des filières considérées comme prioritaires au regard des ambitions du CDT et tout particulièrement de la filière du tourisme d'affaires et de la logistique</p> <p>De nombreuses études ont été réalisées sur les emplois à venir en lien avec les projets structurants et sur les perspectives d'évolution des emplois de la plateforme aéroportuaire. Ces travaux doivent aujourd'hui être affinés pour les filières considérées comme prioritaires et en lien avec les ambitions définies dans le CDT.</p> <p>Cette proposition conduit à considérer plusieurs types de démarches.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite des travaux engagés sur deux filières considérées comme prioritaires : la logistique (dont la logistique à haute valeur ajoutée) et le tourisme d'affaires (avec un ciblage à envisager au regard de la grande diversité qu'englobe le tourisme d'affaires) - L'affinement de l'analyse des emplois à venir dans les 5 à 10 années au regard des projets prévus sur le territoire du CDT selon un mode de travail à envisager avec les « porteurs de projets » d'aménagement, les acteurs de l'intermédiation, les acteurs de relation entreprises.... <p>Du point de vue opérationnel et considérant l'état d'avancement des 2 territoires, il est proposé de mettre en place un groupe de travail ad hoc CERTF composé notamment des représentants des services du développement économiques des 2 EPCI et des équipes des structures intervenant dans le champ de l'emploi.</p> <p>Le portage de l'action est par conséquent partagé entre les 2 EPCI et impliquera – selon les besoins et le calendrier de travail – d'envisager de disposer de moyens nouveaux pour animer la démarche à construire.</p>		

Considérant le fait que la MDE de l'Est du Val d'Oise a déjà initié des travaux et des actions sur cette thématique, il pourrait être envisagé de mandater un représentant de la CATF pour participer aux groupes de travail engagés par la par la MDE de l'Est du val d'Oise.

Objectif 2 : Rechercher avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion les réponses pertinentes à apporter pour favoriser le développement de l'emploi local

Cet objectif vise une logique opérationnelle : partager entre les 2 territoires l'analyse des difficultés de recrutement des entreprises identifiées (notamment à partir de l'enquête besoins en main d'œuvre, complétée des analyses sur les offres d'emploi collectées par Pôle emploi) et à développer des réponses coordonnées (à l'instar des actions conduites dans le cadre des clauses d'insertion sur Aéroville) pour faciliter l'accès à l'emploi de la population locale à la recherche d'un emploi.

Le champ des secteurs concernés est de fait extrêmement large et conduit à souligner la nécessité de cibler les secteurs pour lesquels les 2 territoires constatent des problématiques communes et considèrent que leur mobilisation au niveau du territoire du CDT est source de plus-value et « d'économie d'échelle ».

Le champ des secteurs sur lesquels engager une collaboration doit aussi prendre en considération le réseau partenarial structuré. A titre d'exemple, l'engagement d'un Opcva dans la démarche peut être considéré comme un facteur clé considérant son « expertise entreprises » et les moyens dont il dispose pour favoriser l'accès à l'emploi (POE, contrat de professionnalisation) et pour contribuer au développement de l'expertise RH de l'entreprise.

Ce deuxième axe de travail renvoie par ailleurs à la proposition d'engager un croisement des expertises d'ingénierie en matière d'emploi et de formation.

Il permet de surcroît de faire le lien avec des initiatives portées par certains acteurs comme l'office du tourisme de Roissy Porte de France qui envisage de mettre en place des rencontres de l'emploi Hôtellerie restauration et Tourisme.

PHASAGE

Ce travail est à conduire sur toute la durée du CDT, en lien avec les territoires voisins du bassin du Grand Roissy, en partenariat avec le Conseil Régional, les CG 93 et CG95 et les partenaires locaux impliqués sur ces sujets : la maison de l'emploi, le GIP emploi etc.

